

Paris, le 3 décembre 2003

Chers collègues,

Nous vous avons tenus informés des positions prises par notre Intersyndicat l'I NPH sur le **PROJET DE GOUVERNANCE** et notamment du rejet unanime du dernier texte proposé en date du 13 novembre, texte n'ayant repris aucune des propositions émises en commun lors du groupe de travail constitué à cet effet (cf. courrier de R. Bocher à E. Couty en date du 26 novembre). Le SYNPREFH s'associe totalement à la position de l'I NPH et en particulier à son inquiétude quant à :

- la création du **conseil de politique générale** qui engendre une concentration du pouvoir aux mains de quelques personnes déconnectées des activités de soins.
 - o Ce conseil participe à la politique générale de l'établissement et à son pilotage médical et économique. Que devient alors le rôle de la CME ?
 - o Présidé par le directeur, il est composé du directeur et du président de CME, de trois membres de l'équipe de direction, nommés par le directeur, du coordonnateur général des soins et de seulement trois praticiens, nommés par le président de CME, **soit quatre praticiens pour un total de cinq directeurs !**
 - o Le **directeur des soins**, membre de droit du conseil, se verrait doté par la loi d'un pouvoir encore accru...
 - o **C'est ce même conseil qui nomme tous les responsables des pôles d'activités**, pôles qui remplaceraient les services, départements et UF dans l'organisation interne des établissements au plus tard le 31 décembre 2006.
- la **CME** qui ne doit pas être vidée de son contenu et de ses prérogatives, alors qu'elle tient sa légitimité de l'élection de ses membres.
- la **politique d'intéressement** qui peut comprendre le versement d'une **prime d'intéressement personnel** aux personnels médicaux et fonctionnaires...
- la **commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles** qui semble revenir à un fonctionnement défini par un simple **règlement intérieur**, contrairement aux dispositions législatives et réglementaires actuelles !

Concernant la mise en œuvre de la **TARIFICATION A L'ACTIVITE (T2A)**, la majorité des établissements ne disposent pas des **moyens nécessaires** à sa mise en œuvre dans l'immédiat. Ceci doit être vigoureusement dénoncé ! Il faut également tenir compte des critiques émises sur la T2A actuellement utilisée dans d'autres pays, tant sur sa mise en place que sur ses résultats en termes notamment **d'augmentation des dépenses, de sélection des patients et des activités par les établissements.**

Nous vous appelons donc à une mobilisation dans les prochains jours afin que le projet de loi sur la gouvernance ne soit pas adopté en l'état par nos parlementaires !

Armelle DEVELAY
Président du SYNPREFH